

Département des  
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Absents : 3
- Votants : 14
- Pour : 14
- Contre :
- Abstention :

Date et affichage de la convocation : 8 mars 2024

Délibération n°11

*Séance du 12 mars 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

**PRESENTS** : COMET Claude, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, PALLEC Bernard, LAGARDE Laurent, INÇABY Emile, MIURA Nathalie, Fabien ITHURBIDE

**ABSENT** : Cécilia LARRALDE, JAUREGUIBERRY Michel, GARAT Jean-Michel

**PROCURATIONS** : Cécilia LARRALDE a donné procuration à Bernard PALLEC, JAUREGUIBERRY Michel a donné procuration à Fabien ITHURBIDE

A été nommée secrétaire de séance : LEIZAGOYEN Sylvie

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION AEK POUR LA KORRIKA**

Le Maire présente à l'Assemblée la demande de subvention présentée par l'association AEK pour l'organisation de la 23<sup>ème</sup> KORRIKA. La grande course relais en faveur de la langue basque organisée par AEK démarrera le 14 mars d'Irunea pour s'achever à Bayonne le dimanche 24 mars 2024.

A cette occasion il est proposé aux communes de montrer leur soutien à la culture et à la langue basque en achetant un kilomètre au nom de la municipalité au prix de 300 €.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet, le Conseil Municipal

**DECIDE** d'accorder à l'association AEK une subvention de 300 €. Cette dépense sera imputée à l'article 65748.

Fait le 13 mars 2024

Le Secrétaire de séance



Sylvie LEIZAGOYEN

Le Maire



Michel IBARLUCIA

